

GUIDE DE TRANSMISSION DES 2035

CAS 1 - Transmission au format EDI par l'intermédiaire d'un portail déclaratif de la 2035 et 2036 s'il y a lieu

Paramétrage OGA :

ANGAK – 8 rue de Périole – 31500 TOULOUSE

Siret ANGAK : 32122458600073

Agrément ANGAK : 205310

N° partenaire EDI ANGAK : 3150502

CAS 2 - Transmission au format EDI par mail de la 2035 pour télétransmission de celle-ci par l'ANGAK au SIE

Paramétrage OGA :

ANGAK – 8 rue de Périole – 31500 TOULOUSE

Siret ANGAK : 32122458600073

Agrément ANGAK : 205310

N° partenaire EDI ANGAK : 3150502

Email à utiliser : tdfc@angak.com (*réservé aux fichiers EDI*)

Le scenario utilisé dans votre fichier EDI détermine la télétransmission ou non de la 2035 reçue par l'ANGAK au SIE

CAS 3 - Saisie en ligne de la liasse sur le site de l'ANGAK, espace EXTRANET CNS

Onglet **Dossiers clients**, puis **Gestion de vos clients**, sur la liste choisir votre client, onglet **Déclaration 2035**, puis **Nouvelle déclaration fiscale** et suivre les instructions.

La déclaration 2035 sera télétransmise au SIE et sera disponible sur votre espace EXTRANET.

En cas de transmission de 2035 rectificatives, les mêmes modes de transmission doivent être utilisés

Les documents complémentaires listés ci-dessous sont à adresser à comptapdf@angak.com :

Balance générale des comptes

Tableaux OGBNC, OGBNC00 (déclaration du professionnel de l'expertise comptable), OGBNC04 (tableau de passage), OGBNC06 (TVA comptabilité recettes dépenses), OGBNC07 (informations complémentaires des associés)

- FEC (Fichier des Ecritures Comptables au format TXT) : pour les dossiers soumis à l'ECF suite au contrat signé par votre client, vous serez informés lors de la confirmation de la réception de la déclaration 2035 dans nos services

Déclaration 1330 CVAE : recettes excédant 152 500 € et si exercice dans deux cabinets

Copie de la déclaration 1329DEF : recettes excédant 500 000 €

Assujetti à la TVA : les déclarations (toutes les CA3 ou CA12) :

- Pdf par mail sur tva@angak.com si déposées en mode EFI
- EDI par mail sur tdfc@angak.com

Précisions :

- Nous vous remercions de tenir à jour les **ROF**
- Les formulaires doivent comporter les **dates exactes de l'exercice** (cessation ou début d'exercice)

Suivant votre mode de transmission de la déclaration 2035 à l'ANGAK, et en cas de télétransmission de celle-ci à l'administration fiscale par les services de l'ANGAK, nous vous rappelons le délai légal des 2035 fixé par l'administration fiscale, le **18 mai**.

Email contact : experts@angak.com

Documents complémentaires : comptapdf@angak.com